



(Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Diminution de la dose et nouveaux parasites)

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.1 et 3.11

Numéro de la demande : 2018-2368
Demande : Catégorie B.3.1 et 3.11 (Ajout ou modifications à l'étiquette du produit – Diminution de la dose et nouveaux parasites)
Produit : Herbicide Acuron
Numéro d'homologation : 31846
Principe actif (p.a.) : bicyclopyrone, mésotrione, S métolachlore, et atrazine
Numéro de document de l'ARLA : 2915954

Contexte

L'herbicide Acuron est homologué pour l'application en prélevée sur le maïs sucré, le maïs de semence et le maïs de plein champ, et l'application en postlevée sur le maïs de plein champ (uniquement) jusqu'au stade 6 feuilles pour le contrôle des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges avec une dose de 4,91 L/ha. Il est également recommandé pour les applications en postlevée dans un mélange en cuve avec un herbicide à base de glyphosate dans un champ de maïs tolérant au glyphosate. Une solution azotée, par exemple 28 % d'un mélange d'urée et de nitrate d'ammonium, peut remplacer l'eau comme support de pulvérisation en prélevée. Pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions, et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Acuron pour inclure (1) des allégations de contrôle de la vergerette du Canada et de l'amarante rugueuse avec la dose de 4,91 L/ha qui figure sur l'étiquette, et (2) des allégations de contrôle à cycle court ou de suppression de toutes les mauvaises herbes qui figurent sur l'étiquette (avec 4,91 L/ha), à l'exception de la vergerette du Canada, avec une dose réduite de 4,0 L/ha.

Évaluation des propriétés chimiques et des risques pour la santé et pour l'environnement

L'évaluation des propriétés chimiques ainsi que l'évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement n'ont pas été requises, car les propriétés chimiques du produit, sa formulation ou son profil d'emploi demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

L'expansion de l'étiquette de l'herbicide Acuron pour inclure la vergerette du Canada et l'amarante rugueuse offrirait aux producteurs de maïs une option de contrôle de ces mauvaises herbes dont la résistance à de multiples modes d'action des herbicides a été documentée, en particulier aux herbicides à base de glyphosate.

Les informations sur la valeur soumises à des fins d'examen provenaient de données tirées d'essais de terrains, de publications scientifiques, et d'un fondement scientifique. Les informations fournies ont démontré qu'un traitement à l'herbicide Acuron à une dose de 4,91 L/ha, seul ou dans un mélange en cuve avec un herbicide à base de glyphosate, devrait assurer un niveau de contrôle acceptable de la vergerette du Canada et de l'amarante rugueuse (y compris des biotypes résistants au glyphosate). Le fondement scientifique, qui citait le profil d'emploi homologué de produits herbicides précédents, a soutenu l'inclusion des allégations de contrôle à cycle court ou de suppression de l'ensemble des mauvaises herbes qui figurent sur l'étiquette, à l'exception de la vergerette du Canada, à une dose réduite de 4,0 L/ha.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation de la présente demande et a considéré les informations étaient suffisantes pour soutenir la demande de modification de l'homologation de l'herbicide Acuron.

Reference

List of Studies/Information Submitted by Registrant

PMRA #	References
2891402	2015, PWC15A1A - Fleabane, Canada (glyphosate resistant) control in no-till corn with pre-plant herbicides I, DACO: 10.2.3.3.
2891403	2015, PWC15A1B - Fleabane, Canada (glyphosate resistant) control in no-till corn with pre-plant herbicides II, DACO: 10.2.3.3.
2891404	2015, PWC16B3 - Fleabane, Canada (glyphosate resistant) control in corn with Syngenta herbicides, DACO: 10.2.3.3.
2891405	2017, PWC17A4 - Fleabane, Canada (glyphosate resistant) evaluate Acuron for control of GR Canada fleabane applied pre and post in corn, DACO: 10.2.3.3.
2891406	2016, PWC16B4 - Waterhemp (glyphosate resistant) control in corn with Syngenta herbicides, DACO: 10.2.3.3.
2891407	2017, PWC17A5 - Waterhemp (glyphosate resistant) evaluate Acuron for control of GR waterhemp applied pre and post in corn, DACO: 10.2.3.3.
2891408	2018, PWC16A1A - Waterhemp (glyphosate resistant) control in corn with soil applied herbicides I, DACO: 10.2.3.3.
2891409	2018, PWC17A2B - Waterhemp (glyphosate resistant) control in corn with soil applied herbicides II, DACO: 10.2.3.3.
2891410	2014, Control of Canada fleabane (<i>Conyza canadensis</i>) with glyphosate DMA/2,4-D choline applications in corn (<i>Zea mays</i>), DACO: 10.2.3.3.
2891411	2017, Biologically effective rates of a new premix (atrazine, bicyclopyrone, mesotrione, and S-metolachlor) for pre-emergence or post-emergence control of common waterhemp [<i>Amaranthus tuberculatus</i> (Moq.) Sauer var. <i>rudis</i>] in corn, DACO: 10.4.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.